

# Faire face à une dénonciation de faits de harcèlement moral ou sexuel



De nombreuses personnes se disent aujourd'hui « harcelées » au travail : quelque fois à raison, mais aussi quelque fois à tort.

La dénonciation de faits de harcèlement n'est pas un acte anodin, les termes de harcèlement moral et sexuel revêtant un caractère juridique ; il convient donc de les manier avec beaucoup de précautions.

En tant qu'employeur, comment faire pour répondre à ces obligations ?



## PUBLIC VISÉ

Employeurs, encadrants, représentants du personnel ayant déjà eu une première approche du harcèlement moral ou sexuel



## DURÉE

Session d'information et d'échanges de 1h30



## INTERVENANTS

Une psychodynamicienne - médiatrice et une psychologue du travail

## Contenu

### S'informer sur la problématique d'une dénonciation d'harcèlement :

- Rappeler la responsabilité et le rôle de l'employeur
- Apporter une aide méthodologique aux participants
- Présenter les différentes situations problématiques

## Méthode pédagogique

- Echanges collectifs (groupe de 10 à 15 personnes)
- Présentation d'un diaporama
- Mise à disposition de supports

## Lieux et dates

<p><b>Le Havre</b> 128 rue Massillon</p>		<p>Jeudi 26 mars De 9h00 à 10h30</p>
<p><b>Le Havre</b> 128 rue Massillon</p>		<p>Jeudi 19 novembre De 9h00 à 10h30</p>